



A M l'inspecteur d'académie – Dasen de la Haute-Garonne.

Objet : Dépôt d'alerte sociale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Le SE-Unsa accompagne les Enseignants-Référents de Scolarité de Haute-Garonne depuis plus de dix ans. Les implantations de nouveaux postes d'ERS de ces dernières années, toutes nécessaires qu'elles étaient, n'ont hélas pas eu d'impact significatif sur la charge de travail des référents qui continue d'augmenter.

Rouages primordiaux de la scolarisation des élèves en situation de handicap, leur expertise est incontestable et le caractère indispensable de leur fonction, avéré.

Les ERS n'ont aujourd'hui plus les moyens de mener à bien leurs missions dans des conditions d'exercice normales et sereines. Ils sont en première ligne face aux dysfonctionnements du service public d'Éducation.

Ces raisons m'amènent à tirer la sonnette d'alarme : c'est la santé des ERS qui est en jeu aujourd'hui.

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de Haute-Garonne dépose **une alerte sociale pour les Enseignants-Référents de Scolarité de la Haute-Garonne.**

Cette alerte couvrira toute l'année scolaire 2016/2017.

Les revendications que le SE-Unsa porte pour les ERS sont les suivantes :

- 1 - Effectuer **un maximum de 150 suivis** par ERS.
- 2 - Bénéficier d'une aide administrative même partielle, pour les ERS qui en feraient la demande, en cas de dépassement du plafond des 150 suivis/ERS.
- 3 - Pouvoir **être remplacé en cas de maladie** ou d'absence.
- 4 - Bénéficier d'un accompagnement dans son métier.
- 5 - Recentrer les missions des ERS.
- 6 - Obtenir de la MDPH les mises au point nécessaires pour toutes les questions qui la concernent.
- 7 - Bénéficier d'HSE pour certaines de ces actions et sollicitations (formation AVS notamment).
- 8 - Obtenir **que tous les déplacements** professionnels soient couverts sur le plan assurantiel (secteur et horaires) et **donnent bien droit à un remboursement de frais** (à hauteur des distances réelles parcourues et dans un délai raisonnable.).

9 - Revendications relevant du Ministère :

- ISAE/ISOE pour les ERS
- Revalorisation financière de la fonction d'ERS
- Prime REP pour les ERS concernés par un public REP, et non sur la base de la résidence administrative de l'ERS
- PASS'Éducation

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments respectueux.

Franck Calmels,
Secrétaire départemental du
SE-Unsa de la Haute-Garonne